

Le baromètre du greffe du Tribunal de commerce de Paris Septembre 2005

L'indicateur de référence de la vie économique des entreprises de la capitale

La tendance de septembre : «Perte de vitesse pour l'économie parisienne»

Tableau de bord : indicateurs clés de l'économie parisienne pour septembre 2005

Indicateur de variation sept. 2005 / sept. 2004	En hausse	En baisse
Stock d'entreprises parisiennes : 307 984 entreprises, soit 11 786 de plus qu'en septembre 2004	+3,98%	
Les immatriculations d'entreprises ¹		-3,11%
<i>dont immatriculations de SARL à libre capital social</i>	+18,64%	
Les prêts bancaires accordés aux entrepreneurs	+19,55%	
L'endettement fiscal des entreprises		-3,92%
L'endettement social des entreprises		-12,34%
Les ouvertures de redressements et liquidations judiciaires		-15,51%

Perte de vitesse pour l'économie parisienne. « L'économie parisienne semble traverser un passage un peu instable. L'été 2005 avait été marqué par un rebond de la création d'entreprises, et une augmentation des défaillances d'entreprises. En septembre, cette tendance semble s'inverser. Les immatriculations au Registre du commerce enregistrent une diminution de 3,11%, et se composent essentiellement de petites structures unipersonnelles ou dotées d'un capital inférieur à 7 500 €, peu susceptibles de créer un volume d'emplois et de chiffre d'affaires significatif. Le facteur apparemment favorable du mois, la diminution des défaillances d'entreprises, pourrait compenser ce constat négatif en matière de création d'entreprises. Les jugements d'ouverture de redressement et de liquidation judiciaires diminuent de 15,51% en septembre, et s'accompagnent d'une baisse marquée du passif déclaré, soit -60,38% par rapport à septembre 2004, et des emplois salariés directement concernés, soit -63,46%. Cependant, l'augmentation des affaires renvoyées devant le Tribunal en septembre 2005 (+22,7% des assignations à l'initiative d'un créancier), qui feront l'objet d'une décision dans les semaines qui viennent, présage d'une hausse prochaine des jugements d'ouverture. L'amélioration de la conjoncture parisienne dans les prochains mois dépendra donc autant de la hausse des créations d'entreprises, cet indicateur présentant une diminution de 1,04% au titre des 9 premiers mois de 2005, que de la baisse des difficultés des entreprises. ».

INDICATEUR QUALITE du SERVICE GREFFE pour septembre 2005
Délai d'immatriculation des entreprises au Registre du commerce : 1 jour franc

Le greffe maintient le cap de la qualité au service des entreprises et du Tribunal de commerce. Certifié ISO 9001 (Version 2000) depuis juillet 2004, le greffe s'engage à améliorer la satisfaction de ses clients en termes d'accueil et de délais. En septembre 2005, les nouvelles entreprises se sont immatriculées au Registre du commerce dans un délai de 1 jour.

IMMATRICULATIONS D'ENTREPRISES : LA TENDANCE DE SEPTEMBRE

**Baisse des immatriculations : -3,11% par rapport à septembre 2004
Pour les 9 premiers mois de l'année, diminution de 1,04%
par rapport à la même période en 2004**

2 460 nouvelles entreprises se sont immatriculées au Registre du commerce en septembre 2005, contre 2 539 en septembre 2004. Cette baisse des créations de 3,11% par rapport à septembre 2004 contrebalance la bonne performance des immatriculations enregistrée en août 2005 (+26,21% en comparaison avec août 2004).

Les principales tendances relevées pour septembre 2005, par rapport à septembre 2004, sont les suivantes :

En hausse :

- Les créations de SARL : +3,76%, avec 1 460 immatriculations. Dans cette catégorie, les immatriculations d'EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée) qui génèrent peu d'emplois enregistrent une hausse de 21% par rapport à septembre 2004
- Les immatriculations de commerçants personnes physiques : +1,03%, soit 211 au total
- Les créations de sociétés par actions (SA/SAS) : +0,88%, soit 213 créations
- Les immatriculations de sociétés en nom collectif (SNC) : +1,33%, avec 105 nouvelles entités créées

En baisse :

- Les créations de sociétés civiles : -6,93%, soit 448 immatriculations en septembre 2005.

Pour les 9 premiers mois de 2005, l'on constate une baisse des créations d'entreprises de 1,04% par rapport à la même période en 2004. A l'instar des mois précédents, les immatriculations de EURL et de SARL avec un capital social inférieur à 7 500 €, qui génèrent peu d'emplois, ont poursuivi leur progression en septembre. Les créations d'entités plus fortement capitalisées, de type SA ou SAS, susceptibles d'embaucher davantage de salariés se maintiennent mais n'enregistrent qu'une faible hausse en septembre.



PROFIL DES NOUVEAUX ENTREPRENEURS PARISIENS LA TENDANCE DU MOIS

**Des créateurs et des créatrices toujours plus jeunes :
Leur âge moyen s'établit à 42 ans et 6 mois**

En septembre, le recul du nombre de créateurs d'entreprises seniors de plus de 56 ans se poursuit. Dans cette tranche d'âge, 15,19% d'hommes ont créé leur propre structure, soit une diminution de 9 points par rapport à septembre 2004.

Ce moindre nombre de seniors créateurs entraîne un rajeunissement automatique de la pyramide des âges. La moyenne d'âge des nouveaux dirigeants de sexe masculin s'établit à 42 ans et 5 mois en septembre, soit 2 ans et 2 mois de moins qu'en septembre 2004.

L'on observe par ailleurs que le nombre de femmes créateurs d'entreprises progresse de +0,5 points par rapport à septembre 2004, soit 27,29% des nouveaux entrepreneurs. La proportion d'hommes dirigeants s'établit à 72,96%.

Les autres tendances que l'on dégage de la pyramide des âges sont les suivantes :

Rajeunissement des hommes créateurs d'entreprise :

- Les jeunes hommes âgés de 26 à 35 ans sont plus nombreux à créer leur entreprise, soit 25,94%, en hausse de +4,5 points au regard de septembre 2004.
- Cette tendance s'observe également pour la tranche des « 36 à 45 ans », soit 31,81% des hommes créateurs, en augmentation de +2,3 points par rapport à septembre 2004. Le nombre de « juniors » de moins de 25 ans progresse de 1,2 point, soit 5,87% des hommes.

Un peu plus de femmes créatrices d'entreprises :

- Globalement, le nombre de femmes créatrices d'entreprises est un peu plus élevé en septembre 2005, avec néanmoins une baisse du nombre de personnes appartenant à la tranche d'âge des 26/35 ans. Elles représentent 24,59% des nouvelles dirigeantes, en baisse de 2,1 points par rapport à septembre 2004.
- Les tranches d'âge « 36 à 45 ans » et « 46 à 55 ans » enregistrent aussi une légère progression.

Pyramide des âges des créateurs d'entreprises :

	2005			2004		
	% global	% femmes	% hommes	% global	% femmes	% hommes
Moins de 25 ans	5,96%	6,35%	5,87%	5,17%	6,84%	4,62%
Entre 26 et 35 ans	25,38%	24,59%	25,94%	22,57%	26,75%	21,40%
Entre 36 et 45 ans	31,33%	30,46%	31,81%	29,17%	29,70%	29,52%
Entre 46 et 55 ans	21,82%	22,96%	21,19%	21,68%	22,24%	20,27%
Supérieur à 56 ans	15,51%	15,64%	15,19%	21,42%	14,46%	24,18%



**RADIATIONS D'ENTREPRISES DU REGISTRE DU COMMERCE :
LA TENDANCE DE SEPTEMBRE 2005**

Hausse des radiations volontaires : + 14,98%

En septembre, le greffe a enregistré 829 radiations volontaires du Registre du commerce, contre 721 en septembre 2004, soit une augmentation de 14,98%. Par ailleurs, 531 entreprises ont été radiées d'office du Registre du commerce, ce qui porte à 14 464 le nombre total d'entreprises radiées en septembre 2005, en baisse de 55,58% par rapport à septembre 2004.

Les principaux motifs des radiations opérées par le greffe, sont les suivants :

- 43% ont cessé toute activité (par décision du dirigeant ou à la suite d'un décès ou encore à la suite d'une mise en location-gérance du fonds)
- 26% ont déménagé dans un autre département
- 14% ont fait l'objet d'une fusion-absorption
- 11% ont été radiées en raison de la fin d'une procédure de liquidation judiciaire à leur encontre
- 6% ont été radiées pour des motifs divers (changement de forme juridique, sans activité depuis la création, non-production de documents obligatoires).

Pour les 9 premiers mois de 2005, les radiations ont concerné 14 464 entreprises, soit une baisse de 39,64%, en raison de la diminution des radiations d'office. Par ailleurs, 7 837 chefs d'entreprises se sont volontairement présentés au Registre du commerce pour radier leur entreprise, soit une diminution de 3,51%.



INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES OU CREDITS BANCAIRES : LA TENDANCE DE SEPTEMBRE

**Hausse des financements accordés aux entrepreneurs +19,55%
par rapport à septembre 2004**

L'on constate, en septembre, une hausse de l'indice de confiance des banques vis à vis des entrepreneurs parisiens.

697 inscriptions de fonds de commerce et outillage ont été prises par le greffe en septembre 2005, ce qui représente une hausse de 19,55% par rapport à septembre 2004.

Parmi ces inscriptions, 686 d'entre elles étaient relatives à des emprunts accordés par les banques pour acquérir un fonds de commerce, louer, acquérir ou installer un local commercial. Ce poste enregistre une progression de +20,35% par rapport à septembre 2004.

Au total, pour les 9 premiers mois de l'année 2005, 6 093 prêts ont été accordés, soit une augmentation de 5,67% en comparaison avec la même période en 2004.



ENDETTEMENT FISCAL ET SOCIAL ¹ : LA TENDANCE DE L'ANNEE 2005

**Baisse de 12,34% des inscriptions de privilèges de la Sécurité Sociale
et de 3,92% des inscriptions de privilèges du Trésor public
pour les 9 premiers mois de 2005 par rapport à 2004**

14 369 inscriptions de privilèges concernant les cotisations sociales (Urssaf, caisses de retraite) impayées des entreprises ont été prises auprès du greffe, soit une diminution de 12,34% par rapport à la même période de 2004. En revanche, le montant cumulé des sommes conservées par le greffe relatives à ces inscriptions enregistre une augmentation de 98,17%.

En 2005 également, le Trésor public a inscrit 14 568 privilèges auprès du greffe, soit une baisse de 3,92% de l'endettement fiscal des entreprises. Le montant des sommes diminue de 5,49% par rapport aux 9 premiers mois de 2004.

La tendance de septembre pour l'indicateur « inscriptions du Trésor public » est conforme à celle observée les 2 mois précédents, à savoir une baisse de 13,37%. En revanche, l'indicateur « inscriptions de l'Urssaf » évolue. L'endettement social des entreprises s'est accru de 25,60% en septembre 2005, par rapport à septembre 2004.

¹ Les inscriptions de privilèges de l'Urssaf et du Trésor public reflètent l'endettement social et fiscal des entreprises déclaré au greffe. En effet, les sommes d'un montant supérieur à 12 000 euros dues par les commerçants et les personnes morales de droit privé à l'Urssaf et au Trésor public font l'objet d'une inscription de privilège auprès du greffe du Tribunal de commerce dans un délai de trois mois suivant leur date limite de paiement. Elles augmentent en volume aux périodes d'échéance de paiement des cotisations.



LES JUGEMENTS D'OUVERTURE DE REDRESSEMENT ET DE LIQUIDATION JUDICIAIRES POUR SEPTEMBRE 2005

**Diminution des jugements d'ouverture, soit -15,51%,
Baisse de 60,38% du passif cumulé et de 63,46% des effectifs salariés concernés
pour septembre 2005 en comparaison avec septembre 2004
Mais augmentation de +1,66% pour les neuf premiers mois de 2005, en comparaison
avec la même période en 2004**

En septembre 2005, 425 décisions de redressement ou de liquidation judiciaires ont été rendues par le Tribunal de commerce de Paris, contre 503 en septembre 2004, ce qui représente une baisse de 15,51%. Ce résultat doit être néanmoins modulé par l'augmentation des demandes de renvoi soit +22,7% par rapport à septembre 2004, qui feront l'objet d'un jugement d'ouverture par le Tribunal dans les prochaines semaines. Pour les 9 premiers mois de 2005, cet indicateur enregistre une hausse de 1,66% par rapport à la même période en 2004.

❖ Baisse du passif cumulé déclaré au greffe : -60,38% pour septembre 2005 ²

Le passif cumulé par les entreprises en septembre 2005 s'élève à 66 175 000 €, soit une diminution de 60,38% par rapport à septembre 2004. Le passif moyen par entreprise s'élève à 156 977 € en septembre 2005, soit une baisse de 53,11% € par rapport à septembre 2004.

Depuis début 2005, le passif cumulé par l'ensemble des entreprises défailtantes s'élève à 730 876 000 €, soit une baisse de 29,38% par rapport à la même période de 2004.

❖ Diminution des effectifs salariés directement concernés par les procédures collectives : -63,46% pour septembre 2005 ²

En septembre, 581 emplois ont été directement concernés par les redressements et les liquidations judiciaires, soit -63,46% par rapport à septembre 2004.

A l'instar des mois précédents, les branches d'activité les plus touchées sont les suivantes :

- Industrie hors agro-alimentaire : 23,75% des effectifs
- Services aux entreprises : 18,93%.
- Commerce (gros et détail) : 13,43% des effectifs

Depuis le début de l'année 2005, 7 153 salariés ont été concernés par les procédures collectives, soit 41,60% de moins que pour la même période en 2004.

❖ Les résultats en données corrigées

En excluant les entreprises recensées dans le processus appelé « Régime Général »⁴, on obtient les résultats en données corrigées ³.

En septembre 2005, 3 entreprises disposant d'un chiffre d'affaires supérieur au seuil des 3 millions d'euros fixé par la loi ont fait d'objet d'une décision d'ouverture de procédure collective.

Elles exerçaient une activité dans les domaines suivants :

- import/export de tous produits non-réglementés
- transport routier
- bâtiment

² Ces chiffres ne concernent que les déclarations de cessation des paiements.

³ Les données corrigées s'obtiennent en soustrayant les passifs déclarés et les effectifs salariés des entreprises qui entrent dans le cadre du régime « général » des procédures collectives. Ce régime concerne les entreprises qui disposent d'un chiffre d'affaires supérieur à 3 048 980 € et/ou employant au moins 50 salariés. Un régime dit « simplifié » est appliqué aux entreprises qui se situent en dessous de ces seuils.

Ces trois entreprises ont cumulé un passif de 2 622 399 €, sans comparaison avec les 44 068 000 € déclarés en septembre 2004. Elles employaient 12 personnes, sans commune mesure avec les 806 salariés concernés en septembre 2004.

L'ouverture d'un redressement judiciaire à l'encontre de deux entreprises importantes en septembre 2004, ont eu fortement impacté les indicateurs « procédures collectives » l'an passé. L'une de ces entreprises exerçait une activité de confection et de commerce textile haut de gamme, tandis que l'autre était engagée dans le gardiennage et la surveillance. A elles deux, elles employaient 770 salariés et avaient cumulé un passif de plus de 22 millions €. Ces résultats expliquent la forte différence enregistrée entre septembre 2004 et septembre 2005.

En données corrigées⁵, pour septembre 2005, le passif cumulé par l'ensemble des entreprises défaillantes s'élève à 64 092 998 €, soit une baisse de 60,38% par rapport à septembre 2004. Les emplois concernés enregistrent quant à eux une diminution de 29,40%, en comparaison avec septembre 2004.

En conclusion, l'on constate une diminution significative des ouvertures de procédures collectives en septembre 2005, tant au regard de juillet et août 2005, qu'au regard de septembre 2004. Si l'on effectue une comparaison avec septembre 2004, l'on note également que les entreprises défaillantes de septembre 2005 sont de taille plus réduite et emploient moins de personnel. Par ailleurs, elles ont cumulé un passif nettement moins important.



PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES : LA TENDANCE DE SEPTEMBRE 2005

**Hausse des détections des entreprises potentiellement en difficulté : +43,48%
et diminution du nombre d'entretiens accordés par les juges de la Prévention : -27,53%
pour septembre 2005 par rapport à septembre 2004**

198 entreprises potentiellement en danger de défaillance ont été détectées par le greffe du Tribunal de commerce de Paris, soit une augmentation de 43,48% par rapport à septembre 2004. Depuis le début de l'année 2005, 1 614 nouveaux dossiers ont été ouverts, ce qui représente une baisse de 9,98% par rapport à la même période en 2004.

Venant compléter ce dispositif de détection, les juges du Tribunal reçoivent les dirigeants d'entreprises en difficulté lors d'entretiens personnalisés. Durant ces rendez-vous, le point est fait sur les mesures à prendre pour sauvegarder l'entreprise et ses emplois. En septembre, 179 rencontres ont eu lieu, soit une baisse de 27,53% par rapport à septembre 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les juges ont accordé 1 796 rendez-vous, soit une diminution de 7,18% en comparaison de la même période en 2004.

❖ Bilan de la Prévention des difficultés des entreprises à fin septembre 2005 : hausse des emplois salariés touchés, soit +39,12%, dont 5 500 dans le secteur du commerce

A fin septembre, les entreprises concernées par la Prévention employaient 12 603 salariés, soit une hausse de 39,12% par rapport à septembre 2004. Les juges du Tribunal de commerce de Paris examinent actuellement ces dossiers.

Les salariés les plus touchés travaillent dans les secteurs suivants :

- Commerce : 43,69%, soit 7 fois plus qu'en septembre 2004 ;
- Services aux entreprises : 23,80%, soit 10 points de moins que pour septembre 2004;
- Services aux particuliers : 8,62%, soit une diminution de 4 points.

Les entreprises détectées par la Prévention du Tribunal en septembre 2005 présentent principalement les caractéristiques suivantes :

- La grande majorité d'entre elles sont des SARL, soit 67,8%, et 17% des sociétés anonymes. Cette répartition est conforme à celle enregistrée pour septembre 2004.
- 27,1% des sociétés disposent un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 €, soit deux points de moins qu'en septembre 2004
- 33% de ces entreprises emploient entre 1 et 9 salariés, ce qui représente 1,5 point de moins qu'en septembre 2004.

Le résultat du traitement de ces entreprises en difficulté donne lieu aux constatations suivantes :

- 66,1% des entreprises poursuivent à ce jour leur activité
- 16,9% font l'objet d'un jugement d'ouverture de procédures collectives
- le Tribunal a ordonné une mise à l'enquête pour 14,3% d'entre elles
- 1,1% bénéficient d'un règlement amiable
- le Tribunal est en attente de documents pour 1,6% des entreprises.

Au regard de juillet et août 2005, les défaillances constatées à la suite d'une détection de difficultés potentielles ont enregistré une forte diminution de 29 points, alors, qu'en revanche, les entreprises poursuivant leur activité enregistrent une progression de 23,7 points.

En conclusion, depuis le 1^{er} janvier 2005, les détections d'entreprises potentiellement en difficulté sont moins nombreuses, soit -9,98%, ainsi que les entretiens avec les juges, qui enregistrent une baisse de 7,18%.